

Basse-Zorn

un espace de vie

**Tri sélectif,
acte écologique... et économique !**



TRI SÉLECTIF

COMPOSTAGE

RECYCLAGE

INCINÉRATION...

La gestion des déchets dans la Communauté de Communes

Deux collectivités interviennent dans la gestion des déchets :

- ✿ la Communauté de Communes qui est chargée de la collecte des ordures ménagères, de l'organisation du fonctionnement des déchèteries, et du ramassage des objets encombrants en porte à porte,
- ✿ le SMITOM de Haguenau-Saverne qui est chargé de l'élimination des déchets.

Explications...

Pour accomplir ces missions, la Communauté de Communes de la Basse-Zorn, qui regroupe près de 16 000 habitants, désigne, selon une procédure réglementée, les entreprises qui sont chargées des opérations. Ainsi, actuellement :

- ✿ l'entreprise SITA Alsace est chargée de la collecte des ordures ménagères,
- ✿ l'entreprise GO TRANS est chargée de la gestion de nos trois déchèteries de Geudertheim, Gries et Weyersheim, et du ramassage des objets encombrants.

Pour le traitement des déchets ainsi collectés, la Communauté de Communes de la

Basse-Zorn a adhéré au SMITOM de Haguenau-Saverne, syndicat qui regroupe une population de 200 000 habitants.

Tous nos déchets suivent une filière de collecte ou d'apport volontaire, qui va les orienter vers les lieux de traitement adaptés à leur catégorie. En voici le détail :

- ✿ les déchets ultimes sont enfouis au Centre de Stockage de Déchets Ultimes de Weitbruch,
- ✿ les ordures ménagères résiduelles sont incinérées à l'Usine de Valorisation Énergétique de Schweighouse-sur-Moder,
- ✿ les déchets déposés par vos soins dans les conteneurs d'apport volontaire (papier, carton, briques alimentaires, bouteilles plastiques et verre) sont recyclés,
- ✿ les déchets verts sont compostés sur la plateforme de Bischwiller,
- ✿ d'autres déchets comme le bois, les déchets électroniques... sont valorisés,
- ✿ les déchets issus de la collecte des encombrants sont triés sur la déchèterie de Gries.

Hors-série réalisé en partenariat avec :



BIELLENHEIM



GEUDERTHEIM



GRIES



HOERDT



KURTZENHOUSE



WEITBRUCH



WEYERSHEIM

Les différentes filières de traitement des déchets

Déchets ultimes, ordures ménagères résiduelles, déchets verts, papiers, cartons, plastiques, verres... que deviennent vos déchets ?

L'incinération des ordures ménagères à l'Usine de Valorisation Énergétique de Schweighouse-sur-Moder

Les ordures ménagères résiduelles, c'est-à-dire les déchets jetés dans la "poubelle normale", sont collectées sur le secteur du SMITOM de Haguenau-Saverne pour être amenées à l'UVEOM de Schweighouse-sur-Moder.

Les 200 000 habitants de ce secteur produisent chaque année environ 140 000 tonnes de déchets, dont 80 000 sont incinérés.

Les camions-bennes, en arrivant à l'usine, pèsent leur chargement, puis le déversent dans la fosse à ordures. Un grappin, commandé depuis le poste de contrôle, saisit les déchets et les dépose dans une trémie d'accès aux fours (deux fours), où ils sont incinérés à près de 1 000°C.

Après l'incinération, il y a près de 30 % de résidus : mâchefers, métaux et REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères). Le métal est récupéré par aimant, l'aluminium par un procédé appelé "Courant de Foucault". Puis, ils sont recyclés et deviennent des pièces pour moteurs de voitures, des boîtes de conserves, etc.

L'incinération des déchets produit également de l'énergie, valorisée sous forme de vapeur et d'eau chaude dès le début du fonctionnement de l'usine en 1991, mais également d'électricité depuis 2002.



L'Usine de Valorisation Énergétique de Schweighouse-sur-Moder

L'enfouissement au Centre de Stockage des Déchets Ultimes de Weitbruch



Le Centre de Stockage des Déchets Ultimes de Weitbruch

Il reste une part de déchets dits "ultimes", pour lesquels il n'existe pas d'autre traitement que l'enfouissement.

Le SMITOM de Haguenau-Saverne dispose d'un centre de stockage à Weitbruch, sur lequel sont déposés les déchets ultimes collectés en déchèteries et les déchets industriels banals non valorisables.

Grâce à une volonté de valoriser au maximum les déchets en les orientant vers d'autres filières de traitement quand c'est possible, le tonnage enfoui est passé de 44 000 tonnes en 1994 à 12 000 tonnes en 2006.

Les déchets sont stockés sur une géomembrane qui protège le sol, et les lixiviats (eaux de pluie) sont traités avant rejet en milieu naturel. Les biogaz produits par la fermentation des déchets sont également captés et traités.

Le compostage des déchets végétaux

Collectés à la déchèterie ou amenés à la plate-forme de Bischwiller, les déchets verts peuvent être compostés.

Ainsi, sur la plate-forme de compostage du SMITOM à Bischwiller, les végétaux sont broyés, mis en andains et retournés quotidiennement. Des mesures et contrôles sont faits aux différentes étapes et permettent d'obtenir un compost très nutritif pour le sol.





La plate-forme de compostage du SMITOM à Bischwiller

A la maison, les déchets de cuisine et de jardin peuvent aussi être recyclés en terreau fertile et gratuit. La Communauté de Communes soutient cette initiative personnelle en proposant des composteurs à 25 € et en organisant des cycles d'information sur le compostage individuel.

Les conteneurs d'apport volontaire pour les déchets d'emballage recyclable

Les papiers, les cartons, les briques alimentaires, les bouteilles et flacons en plastique, les bouteilles et pots en verre... en déposant vos déchets recyclables dans les conteneurs, ils seront acheminés vers des centres de tri, puis des usines de recyclage pour devenir de nouveaux objets.



Point d'apport volontaire

Les déchets recyclés, ou comment faire du neuf avec du vieux !

En triant leurs déchets d'emballage, les 16 000 habitants de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn permettent le recyclage et contribuent ainsi à la préservation de l'environnement.

Grâce à ce geste, plus de 1 200 tonnes (*) de déchets ont été triés et recyclés en 2006. Une fois triés, que deviennent ces déchets ?



**PAPIER, CARTONS
JOURNAUX, MAGAZINES**

→ **600**
tonnes triées

→ l'équivalent de
1 600 tonnes
de bois économisées

→ **1 600 000 emballages**
en carton recyclé
pouvant contenir
6 bouteilles



BOUTEILLES PLASTIQUES → **65**
tonnes triées

→ l'équivalent de
46 tonnes de pétrole
économisés

→ **65 000 pulls** polaires



BOUTEILLES EN VERRE → **530**
tonnes triées

→ l'équivalent de la
consommation
énergétique annuelle de
60 habitants économisée

→ **1 333 000 nouvelles**
bouteilles de 75 cl



* Hors déchets végétaux compostés, bois valorisé, et mâchefers valorisés.

Le tri des déchets, acte écologique... économique !

L'incinération des déchets, grâce aux performances des équipements, est devenue une solution pérenne mais onéreuse. Les capacités d'incinération ne sont pas extensibles. Triez... et n'oubliez pas que le déchet qui coûte le moins est celui que vous ne produirez pas !

Gérer l'augmentation du volume des déchets

En 2006, sur le territoire de la Basse-Zorn, nous avons produit 10 544 tonnes de déchets répartis de la manière suivante :

- 5 141 tonnes d'ordures ménagères,
- 4 783 tonnes de déchets dans les déchèteries,
- 920 tonnes aux conteneurs verre papier et plastique.

Chaque année, la quantité de déchets augmente !

Petit rappel...

Il y a 10 ans, le volume des déchets était de 7 784 tonnes dont :

- 4 812 tonnes d'ordures ménagères,
- 2 269 tonnes en déchèteries,
- 403 tonnes aux conteneurs.

Au total, chaque habitant produit en moyenne 670 kg de déchets par an.

La situation est d'autant plus critique que le volume des déchets ne cesse de croître et le tri sélectif des ordures n'est pas pratiqué de façon exhaustive. La quantité de déchets jetée dans

nos poubelles est encore trop importante par rapport aux déchets déposés dans les conteneurs. Il reste sans doute de nombreux cartons, journaux ou bouteilles jetées dans nos poubelles. Pour exemple, les tonnages collectés de bouteilles en plastique et en verre ont baissé entre 2005 et 2006 !

Poursuivre l'effort de tri est certes un acte en faveur de notre environnement, mais c'est aussi le moyen de réduire le coût du traitement des déchets.

Limiter le coût de leur traitement

Pour la Communauté de Communes de la Basse-Zorn, la part "collecte et déchèteries" représente un coût de 43€ par an et par habitant. A cela s'ajoute 36€ par an et

par habitant pour les traitements et les collectes sélectives par le SMITOM. D'autres dépenses se rajoutent à ces montants comme le remboursement de l'emprunt, les investissements, la gestion...

Le budget des ordures ménagères étant un budget annexe intégré au budget global de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn,

cela signifie que les dépenses de la collectivité en matière d'ordures ménagères doivent obligatoirement s'équilibrer avec les recettes constituées des redevances ordures ménagères et assimilés* des usagers. En d'autres termes, si nos dépenses augmentent, votre redevance augmente !

Et inciter au tri sélectif

Pour limiter le coût du traitement des ordures, différentes questions se posent. Trions-nous correctement nos déchets ? Que mettons-nous dans nos poubelles ? Que pourrions-nous éviter de mettre dans nos poubelles pour améliorer le tri ?

Depuis longtemps déjà la Communauté de Communes mène une politique volontaire et s'investit dans des actions de promotion du tri des déchets. Ainsi, chaque commune dispose de points d'apport volontaire. Par ailleurs, depuis quelques mois déjà, une opération d'incitation au compostage des déchets verts permet à tous d'acquérir un composteur au tarif préférentiel de 25 € et un nouveau cycle de réunions publiques d'information est déjà programmé pour la rentrée.

Mais surtout, les Collectivités souhaitent vous rencontrer, vous et vos enfants pour vous informer sur les possibilités et l'utilité du tri de nos déchets.

A partir de septembre, des réunions publiques d'information seront organisées dans des communes de la Communauté de Communes. Elles porteront sur les points suivants :

- le calcul de la redevance des ordures ménagères et l'équilibre budgétaire,
- les filières de traitement des déchets,
- le recyclage des déchets : comment sont-ils recyclés, que peut-on améliorer ?
- le compost, l'amiante-ciment, la gestion collective des déchets dans les zones d'activités, la taxe éco-environnement et la reprise des appareils électriques en déchèterie, etc.

Et bien sûr, vos questions sur le fonctionnement de ce service, vos suggestions sur des améliorations dans les déchèteries, etc.

A ce jour les dates de ces réunions ne sont pas encore définitivement fixées, toutefois nous comptons sur votre présence !

* Rappel : la redevance ordures ménagères comprend l'enlèvement des ordures ménagères, la collecte des encombrants, l'exploitation des déchèteries et le traitement des déchets.

Extrait du budget ordures ménagères et assimilés de 2006

Recette :	
Redevance des ordures ménagères et assimilés*	1 343 176 €
Dépenses :	
Achat de matériel (poubelles etc.)	6 877 €
Entretien installations	3 177 €
Collecte des électroménagers	21 058 €
Droit de décharge	48 242 €
Participation au SMITOM	564 588 €
Gestion des déchèteries	179 987 €
Collecte des ordures ménagères	320 968 €
Collecte des encombrants	3 124 €
Collecte des déchets spéciaux	28 659 €
Remboursement prêt réaménagement déchèterie Geudertheim	31 975 €